

> Un ruisseau méconnu à Pérignat

Dans ces périodes de risque de sécheresse et de restriction d'eau, la municipalité souhaite attirer l'attention de ses habitants sur un cours d'eau méconnu qui passe sur la commune de Pérignat-lès-Sarliève : le Bec.

Le Bec est un ruisseau atypique. Il fut obtenu par le percement d'une « grande rase » qui avait pour but, à l'origine, de drainer l'ancien lac de Sarliève. Cette rase a pour nom la Grande rase de Sarliève. Celle-ci se transforme en « Bec » et rejoint l'Artière après avoir coulé sur un peu plus de 13 kilomètres. Le Bec traverse trois infrastructures majeures de l'agglomération : la Grande Halle sur Pérignat, l'atelier industriel de l'Aéronautique et l'aéroport à Aulnat.



Retrouver
cette lettre
et l'**actualité**
de Pérignat

 www.perignat-les-sarlieve.fr

 Mairie Pérignat-lès-Sarliève

 mairie.pls

 www.panneaupocket.com

Le Lac de Sarliève s'étendait sur environ 600 hectares pour plusieurs mètres de profondeur. L'assèchement fut obtenu par le percement d'une « grande rase », dont le tracé reprenait l'ancien déversoir, agrandi et rectifié, par lequel le trop-plein du lac se déversait dans le béal de Sardelle au nord. La grande rase, qui bordait initialement le château de Sarliève à l'est, a été déplacée ensuite vers l'ouest.

Le bec, un cours d'eau à risque

Les eaux de pluie, qui ruissellent sur les voiries et les toitures à Pérignat, rejoignent le plus souvent directement le cours d'eau, sans être traitées. Elles s'engouffrent dans les avaloirs (bouches d'égout), portes d'entrée directes vers les rivières. Malheureusement, par méconnaissance, des riverains rejettent dans les avaloirs (donc dans les rivières) de nombreuses substances toxiques. Tout ce qui sera jeté dans les caniveaux et égouts ira polluer ce petit cours d'eau.

Les bons gestes pour éviter ces pollutions

Ne rien jeter dans les grilles avaloirs situées dans la rue ou dans les parcelles privées. Ne jetez pas dans les avaloirs ce que vous ne jetteriez pas directement dans la rivière (notamment le seau après le ménage, les restes de peinture, les huiles de friture, les sacs de déjections canines...)



Que faire de ces produits ? Les produits de bricolage, les solvants, les produits de nettoyage et produits de jardinage doivent être rapportés en déchetterie ou aux fournisseurs pour traitement. C'est également le cas pour les matières grasses, huiles et graisses de cuisine... Ils doivent être versés dans des bidons et vidés dans des conteneurs prévus à cet effet. Les eaux de nettoyage de la maison : peuvent être déversées directement dans les toilettes, sauf produits toxiques.

Vous pourrez bientôt découvrir ce genre de plaque vers les avaloirs de la commune lors de vos futures promenades.



Alors soyez vigilants
car Ici commence Le Bec !

> Nouvelle association à Pérignat : le Club des Motards

A l'origine le Club des Motards de Pérignat-lès-Sarliève (CMPLS) a été créé pour rassembler les motards de la commune.

Désormais ouvert aux motards des communes avoisinantes, le club leur permet de se rencontrer et de s'organiser pour des balades à moto au cœur de cette magnifique région qu'est l'Auvergne.

Un rendez-vous régulier est organisé au moins un dimanche matin par mois (souvent le deuxième) durant lequel nous nous rendons, par les petites routes, aux quatre coins du département (Sancy, Combrailles, Ambert...) prendre un café et faire plus ample connaissance.

Les motards peuvent alors s'organiser pour d'autres sorties, par affinité, par événement (rassemblement, compétition, expo...) ou par pratique.

En effet, le club n'est pas voué à une pratique particulière (route, piste, offroad...) mais se veut universel, aussi quelle que soit votre pratique de la moto d'autres la partageront sans doute.

Le club est ouvert aux titulaires des permis A

et A2 disposant de la moto correspondante.

Vous pouvez nous contacter en passant par la rubrique contact de notre site : www.cmpls.fr

À bientôt !



> Peut-on prendre une rue en sens interdit à vélo ?

Attention, le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes pour accompagner les usages et le développement des mobilités douces. On vous propose donc de répondre à cette question.

Dans de nombreuses rues à sens unique vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous... Si la rue est à double-sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules.

Le code de la route autorise en effet les cyclistes à emprunter certaines rues à contresens. Nos réflexes et habitudes doivent évoluer :

- ne pas oublier de regarder à droite et à gauche même dans un sens interdit
- ne pas être surpris de voir arriver un cycliste en face et lui laisser la place de passer

Dans la commune, toutes les rues limitées à 30 km/h pour les voitures peuvent être empruntées dans les deux sens par les cyclistes, même en cas de sens interdit.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !



> Quels principes de stationnement pour une bonne cohabitation urbaine ?



Dans notre commune, le stationnement de certaines voitures interroge. Les véhicules mal garés entravent la circulation, bloquent les accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite et créent des tensions entre les résidents.

Il est crucial de rappeler quelques règles simples de bien vivre en société.

Les places sur la voie publique ne sont pas des places privées. Elles sont présentes pour faciliter le stationnement de tous les usagers résidents ou de passage.

Si vous disposez d'emplacements sur votre propriété, ceux-ci sont à privilégier pour garer vos véhicules.

Respecter les zones de stationnement désignées, éviter de bloquer les entrées et les trottoirs et faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route sont des gestes essentiels pour assurer une cohabitation harmonieuse.

De plus, il est important de ne pas dépasser la durée autorisée dans les zones de stationnement, limitée à maximum 7 jours, afin de permettre à tous de bénéficier de ces espaces de manière équitable.

Ensemble, tâchons de respecter tous les usagers de l'espace public.



> Portage des repas

Recevoir des repas tout prêts chez soi permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

A compter du 1^{er} septembre 2024, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pérignat-lès-Sarliève proposera aux personnes âgées de 65 ans et plus, dont l'autonomie et/ou l'état de santé ne leur permet plus de préparer leurs repas, habitant la commune, un service de portage de repas à domicile

La personne âgée choisit son menu à partir des propositions élaborées par une diététicienne à la cuisine cantonale gérée par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Elle décide du nombre de repas souhaités pour la semaine.

Les repas sont adaptés en fonction des besoins de la personne et des spécificités médicales, mais aussi en cas de régime particulier (ex : sans sel, diabétique...).

Les repas sont livrés par la société « Repas Service » sous forme de plateaux repas qu'il suffit simplement de réchauffer au micro-ondes.

Chaque repas livré comprendra :

- un hors d'œuvre
- un plat protidique
- un légume d'accompagnement
- un dessert et du pain
- et/ou un repas du soir.

Plus qu'un simple portage de repas c'est un lien social privilégié que propose ce service. Livrer un repas est un temps d'échange quotidien et de partage entre l'usager et le livreur.

La livraison quotidienne est assurée avec un véhicule réfrigéré du lundi au vendredi (les repas du jeudi et du vendredi sont livrés le jeudi et les repas du week-end sont livrés le vendredi).

Tarifs

Le CCAS participe au financement pour le portage de repas.

Le tarif est calculé en fonction des revenus du foyer par la mise en place d'un quotient familial (QF= revenu annuel déclaré/12 mois).



> Cooking Family

Le vendredi 16 février a eu lieu une nouvelle édition du « Cooking Family » proposée aux enfants de l'école élémentaire. Cette rencontre « enfant-parent-grand-parent » permet de cuisiner des ingrédients choisis par notre chef de cuisine Christophe et de créer en un temps record (2h) un repas (entrée/plat ou plat/dessert).

3 équipes élaborent des menus avec les ingrédients à disposition dans le restaurant scolaire. Tous les plats cuisinés sont très recherchés, savoureux et tous différents les uns des autres.

Un jury composé d'élus, d'un responsable API restauration et du gagnant de l'année précédente goûte, juge et note la présentation, les saveurs et l'originalité des repas proposés par les 3 équipes en compétition.

Pas de perdant ! Les 3 équipes remportent un magnifique panier garni et le finaliste emmène la fourchette du Cooking Family qu'il remet en jeu l'année d'après.



> Le mot de la liste minoritaire

Bravo à notre petite Gauloise !

Nous vous faisons part, avec très grande joie, d'une performance sportive réalisée par une pérignatoise (cf article La Montagne du 18/12/2023). Notre commune compte une Championne de Monde en Savate Boxe française, tout un symbole au pied du plateau de Gergovie. Alice BODEVEIX a remporté le titre dans les -70kg le 18 novembre dernier à l'occasion des finales organisées à Saint-Herblain (44).

Pour une première participation à ce niveau, à l'issue d'un tournoi relevé contre les meilleures nations mondiales et d'une finale dure et âpre face à Antonija ZEC, militaire et athlète Croate expérimentée (Championne du Monde 2021 de Kick Boxing et Championne d'Europe 2022 de Savate), Alice, licenciée au Lempdes Savate Perf

et toute nouvelle sélectionnée nationale, s'est hissée sur le toit du monde.

Ce titre consacre des années d'entraînement et d'efforts sur les rings depuis l'âge de 15 ans, dans un sport totalement amateur. Bravo à toi Alice pour cette performance XXL à la hauteur de ton abnégation, de ta pugnacité et de tes sacrifices ! Merci pour avoir porté au plus haut nos couleurs dans le ciel de Nantes.


A très vite pour de nouveaux sacres, à commencer dès ce printemps par le Championnat de France Elite qui te tient très à cœur !

Liste "Un Nouvel Elan pour Pérignat-lès-Sarliève"



➤ La ville de Pérignat-lès-Sarliève est sur Instagram

Depuis quelques semaines, la ville de Pérignat utilise un autre support de communication avec sa page Instagram. Vous pouvez retrouver toutes les informations et les images des activités de la commune sur la page maire. pls.

 Suivez-nous et rejoignez la communauté pérignatoise sur Instagram !

Agenda

Mai 2024 >>
Juillet 2024

3 mai 2024 à 19h30
Apéro concert avec le groupe Insomniak Acoustique
L’Affiche – entrée libre

14 mai 2024 de 15h à 19h
C’VELO - Salle Berthon

15 mai 2024 à 20h15
Histoire de l’Art – FLEPP
Petite Affiche – Entrée 6 €
De Monet au Land-art

24 mai 2024
Randonnée sur la thématique de l’eau
Horaires et lieu à préciser




7 juin 2024 à 19h30
Apéro concert avec le groupe Fin de Séries
L’Affiche

Entrée libre
Buvette et snacks sur place

12 juin 2024 de 9h30 à 11h30
Permanence PRECOCIA mutuelle village
Salle Berthon



17 juin 2024
Apéro Match (Euro 2024 de foot)
Petite Affiche – Entrée libre
Retransmission sur écran géant du match de poule (Autriche/France)
Buvette et snacks sur place

 **18 juin 2024 à 16h30**
Don du Sang - L’Affiche

21 juin 2024 à partir de 19h
Grande soirée sportive et musicale
Petite Affiche – Entrée libre
19h - Fête de la musique : scène ouverte et concert organisés par Mandolia

21h - Apéro Match : retransmission du match de poule (Pays-Bas/France)
Buvette et snacks sur place

25 juin 2024
Apéro Match (Euro 2024 de foot)
Petite Affiche – Entrée libre
Retransmission sur écran géant du match de poule de l’Euro 2024 (France/Pologne)
Buvette et snacks sur place

30 juin 2024
Fête des écoles
Parc de la Mairie

1^{er} ou 2 juillet 2024
Apéro Match (Euro 2024 de foot)
Petite Affiche – Entrée libre
(Si qualification de la France)
8^e de finale
Buvette et snacks sur place

3 juillet 2024 de 9h30 à 11h30
C’VELO - Salle Berthon

5 juillet 2024 à 19h30
Pérignat fête les vacances
Parc du Château – Entrée libre

19h30 - grand concert gratuit : Aurélien MORRO
22h - Ciné-plein air : Le Grand Bain de Gilles LELOUCHE
Buvette, snacks

5 ou 6 juillet 2024
Apéro Match (Euro 2024 de foot)
Petite Affiche - Entrée libre
(Si qualification de la France)
Quart de finale
Buvette et snacks sur place

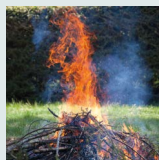
9 ou 10 juillet 2024
Apéro Match (Euro 2024 de foot)
Petite Affiche- Entrée libre
(Si qualification de la France)
Demi finale
Buvette et snacks sur place

14 juillet 2024
Apéro Match (Euro 2024 de foot)
Petite Affiche – Entrée libre
(Si qualification de la France) Finale
Buvette et snacks sur place



➤ Bien vivre ensemble environnement

Nous profitons de l’arrivée des beaux jours pour rappeler quelques règles simples de bien vivre :



- L’**écobuage**, c’est-à-dire le brûlage à l’air libre ou à l’aide d’incinérateurs individuels des déchets végétaux, est interdit toute l’année.

- les **horaires pour les travaux de bricolage extérieurs bruyants** (tonte, perceuses,...) sont autorisés uniquement : les jours ouvrés de 8h à 20h ; les samedis de 9h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



- La **taille des haies**, notamment celles donnant sur la voie publique, doit être réalisée pour permettre la circulation des personnes et véhicules. Cependant, la LPO préconise de ne pas tailler ses haies entre le 15 mars et le 15 août pendant la nidification et la reproduction des oiseaux ;



- Les **chiens** doivent être tenus en laisse dans Pérignat lors de vos promenades. Des endroits adaptés ont été aménagés pour ramasser les excréments.